



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

GUIDE D'INGÉNIERIE TERRITORIALE À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS LOCALES

1^{re} ÉDITION

Service de la coordination de
l'action départementale (SCAD)

AVANT-PROPOS

Les projets portés par les collectivités locales contribuent au développement des territoires et à la transition écologique. Le soutien qui leur est apporté en ingénierie est essentiel pour leur permettre de les porter.

L'ingénierie est donc au cœur des réflexions et des préoccupations des élus et de leurs services.

Afin de répondre au besoin d'accompagnement des collectivités locales, il m'a semblé utile d'élaborer un guide de l'ingénierie territoriale.

Ce guide a pour vocation de présenter les différents acteurs et partenaires de l'ingénierie publique territoriale dans l'Oise, ainsi que leur offre de service.

Il s'agit, soit de structures publiques, soit d'organismes privés qui remplissent des missions d'intérêt général ou collectif.

Ce guide sera régulièrement mis à jour et enrichi. Vous pouvez le retrouver en ligne et le télécharger à l'adresse suivante :

<https://www.oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-durable-du-territoire/L-Agence-nationale-de-cohesion-des-territoires-dans-l-Oise/Le-guichet-unique-local/Le-guichet-unique-local>

Par ailleurs, le guichet unique, mis en place par la préfecture de l'Oise, a vocation à faciliter l'accès des collectivités aux aides de l'État et à apporter un appui en ingénierie.

Pour en savoir plus :

Préfecture : <https://www.oise.gouv.fr>

Tel : 03 44 06 12 60

Mail : Pref-ingenierie@oise.gouv.fr

ANCT : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr>

Catherine SÉGUIN

Préfète de l'Oise

SOMMAIRE

Chapitre 1 : L'ingénierie territoriale

L'ingénierie territoriale, c'est quoi ?	2
L'Agence nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)	3

Chapitre 2 : Les structures d'ingénierie

ADIL 60	5	OFB	14
ADTO-SAO	6	OLV	15
Agences de l'eau Artois Picardie et Saine-Normandie	7	SAFER	16
Agence Oise Tourisme	8	SE60	17
CAUE 60	9	SEM énergie Hauts-de-France	18
Cerema	10	SEZEO	19
Chambres consulaires	11	Syndicat mixte Oise très haut débit	20
EPFLO	13	Adopta	21
		ARB HDF	22

Chapitre 3 : Les structures d'appui

Conseil départemental de l'Oise	24	CAP Territoires	29
Région Hauts-de-France	25	Banque des Territoires	30
Action logement	26	Adico	31
ADEME	27	UMO	32
ANAH	28	Centre de gestion 60	33

Chapitre 4 : Services de l'État dans l'Oise

Contact des services de l'État dans l'Oise	35-36
Préfecture	37
DRAC	38
UDAP (ABF)	39
ARS	40

NOTES

INDEX par type d'intervention

Urbanisme, logement, aménagement

Adil60 P.5
EPLO P.13
OLV P.15
Action logement P.26
ANAH P.28
ARB HDF P.22

Démarche territoriale, appui aux transitions

ADTO-DAO P.6
CAUE60 P.9
CEREMA P.10
Chambres consulaires
P.11-12
OLV P.15
SAFER P.16
SMOTHD P.20
CAP TERRITOIRE P.29
UMO P.32
Préfecture P.37
CDG60 P.33
ARB HDF P.22

Culture, tourisme, loisirs, numérique

AOT P.8
ADICO P.31
DRAC P.38
UDAP (ABF) P.39

Nature, environnement, eau, santé

Agences de l'eau P.7
OFB P.14
ARS P.40
CDG60 P.33
Adopta P.21
ARB HDF P.22

Financier

SEM Energies P.18
Banque des
territoires P.30
Conseil
Départemental P.24
Conseil Régional P.25
Adopta P.21
ARB HDF P.22

Énergie et déchets, mobilité

SE60 P.17
SEM Energie P.18
SEZEO P.19
ADEME P.27
CEREMA P.10

Chapitre 1 : L'ingénierie territoriale

L'ingénierie territoriale, c'est quoi ?

L'ingénierie publique locale rassemble l'ensemble des expertises et savoir-faire professionnels dont ont besoin les collectivités publiques et les acteurs locaux pour conduire le développement territorial ou l'aménagement durable des territoires, notamment dans les domaines suivants :

- Foncier
- Habitat
- Urbanisme
- Aménagements publics et équipements
- Attractivité, développement économique
- Mobilités
- Transition écologique

L'ingénierie consiste dans l'élaboration concrète d'un projet (en réponse à un besoin exprimé) et peut intervenir dans les différentes étapes d'un projet par des prestations de :

- Conseil et expertise
- Accompagnement de la collectivité et assistance à maîtrise d'ouvrage
- Conception de projet et maîtrise d'œuvre

Pourquoi un guide de l'ingénierie territoriale ?

À destination des collectivités locales et de leurs groupements, mais aussi des bénéficiaires de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, ce guide est un repère pour solliciter les acteurs publics ou privés disposant d'outils, de compétences spécifiques dans la conception, la réalisation de leurs projets, ainsi que leurs évaluations.

Recensant les structures d'ingénierie et d'appui, ce guide permettra de saisir au plus près les acteurs qui agissent pour le développement du territoire.



L'Agence nationale de la cohésion des territoires

Créée par la loi du 22 juillet 2019 et mise en place le 1^{er} janvier 2020, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) est au service des collectivités (communes, EPCI, conseil départemental et tout porteur de projet public ou parapublic) et de leur projets de territoire à travers un accompagnement sur-mesure.

Placée sous la tutelle des ministères chargés de l'aménagement du territoire, des collectivités territoriales et de la politique de la ville, elle assure le rôle de « fabrique à projet », et participe à la définition et au pilotage des programmes d'appui nationaux. Ses missions s'articulent en 3 points :

1. Concrétiser les projets de territoire,
2. S'adapter au plus près des besoins,
3. Faire face aux nouveaux défis.

Domaines d'intervention :

Urbanisme / Aménagement

- Soutien en ingénierie de projet : mise à disposition d'experts pour faciliter la définition et la réalisation de projets locaux
- Aide à la conception et à la mise en œuvre de projets de territoires, dans le cadre de contrats territoriaux intégrateurs, les contrats de cohésion
- Soutien aux collectivités locales dans l'émergence et le pilotage de leurs projets à travers des Fabriques prospectives
- Assistance à maîtrise d'ouvrage publique dans le montage, dans l'instruction, dans le financement des projets
- Revitalisation des centres-villes
- Mise en place de nombreux dispositifs (PVD, ACV, CRTE...), et de programme (« Politique de la ville », « numérique » et

« territoires et ruralités »), pour le développement des territoires

- Améliorer la qualité de vie dans les petites centralités et les territoires ruraux alentours, par des trajectoires dynamiques et engagées dans la transition écologique

Numérique

- Couverture numérique du territoire (fixe et mobile)
- Déploiement du « pass numérique »
- Accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de leurs stratégies numériques
- Outillage des professionnels de l'accompagnement au numérique
- Coordination nationale des actions en faveur de l'inclusion numérique

Modalités d'intervention :

Pour solliciter l'appui de l'ANCT, un guichet unique a été créé dans l'Oise. Il est accessible par deux canaux :

- Une adresse mail : pref-ingenierie@oise.gouv.fr
- Un formulaire en ligne : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-d-accompagnement-du-guichet-unique-de-l-anct-oise>

Chapitre 2 : Les structures d'ingénierie



Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Oise (ADIL 60)

L'ADIL 60 est une association conventionnée par le ministère du Logement et créée par le Conseil Départemental de l'Oise. Elle a pour mission la délivrance d'informations gratuites, neutres et objectives sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales relatives au logement.

Elle dispose d'un espace Info Énergie - Espace France Rénov' et propose un service indépendant d'information, de conseil et d'accompagnement des particuliers ayant des projets de rénovation, qu'ils soient propriétaires occupants ou bailleurs, locataires ou syndicats de copropriétaires.

Domaines d'intervention :

Habitat


- Lutte contre la vacance
- Prévention des impayés et des expulsions
- Lutte contre l'habitat non décent et indigne
- Rénovation énergétique et amélioration de l'habitat
- Information et accompagnement des acteurs de la copropriété
- Accompagnement du parcours résidentiel sur le plan juridique et financier des particuliers
- Conseil renforcé en accession à la propriété avec possibilité de simulations financières

Modalités d'intervention :

Locataires, propriétaires, copropriétaires, bailleurs peuvent avoir recours aux services de l'ADIL de l'Oise. Elle assure un rôle de conseil juridique, financier et fiscal aux ménages, notamment aux publics fragilisés.

Elle intervient également auprès des collectivités :

- À travers son rôle d'observation des pratiques et marchés, notamment sur les évolutions juridiques, fiscales et financières, elle contribue à l'analyse des besoins et des pratiques en matière de logement sur le territoire.
- Elle est aussi associée à la réflexion en vue de l'élaboration des politiques locales du logement et contribue à différentes phases de leur mise en œuvre, notamment en relayant les informations des partenaires auprès des différents publics.
- Sensibilisation et formation.

<p>Pour prendre rendez-vous sur l'une des permanences de l'ADIL :</p> 	<p>Contact : Alain DEHAUDT Directeur 17 rue Jean Racine 60 000 Beauvais 03 44 48 61 30 - alain.dehautd@adil60.fr https://www.adil60.org/</p>
---	--



ADTO-SAO

Société publique locale, assistant à maîtrise d'ouvrage publique départementale, L'ADTO-SAO accompagne toutes les collectivités publiques de l'Oise qui en deviennent actionnaires.

Domaines d'intervention :

- Aménagement du territoire**
- Aménagement de leurs territoires (ZAC, lotissement...)
 - Construction publique en neuf ou en réhabilitation
 - Création ou requalification de voirie, équipements publics récréatifs
 - Études diagnostiques et travaux sur les réseaux d'assainissement et d'eau potable

Modalités d'intervention :

À tous les stades du projet :

- En amont, par une aide au choix en établissant des scénarios et en vérifiant la faisabilité d'un projet
- En phase opérationnelle, pour les suivis technique, administratif et financier (passation des marchés, suivi des engagements, validation des factures, réception des travaux...)
- En phase d'exploitation avec l'accompagnement à la mise en place des délégations de service public dans les domaines de l'eau potable ou l'assainissement, rédaction des rapports sur le prix et la qualité de service, prestation de service....

L'ADTO-SAO, ce sont aussi 35 femmes et hommes dévoués à leurs missions au service des collectivités locales.

Contact :

SYOEN Florence

Directrice générale

1 rue de Pinçonlieu - 60 000 Beauvais

03 44 06 27 80 - accueil@adto-sao

<https://www.adto-sao.com/>



Agences de l'eau Artois-Picardie et Seine-Normandie

Établissements publics du Ministère de la Transition Écologique, de la Cohésion des Territoires, de la Transition Énergétique de la Mer, les Agences de l'eau Artois-Picardie et Seine-Normandie participent à la mise en œuvre des politiques nationales relatives à l'eau et aux milieux aquatiques, dans un contexte de changement climatique et de préservation de la biodiversité. Leur zone de compétence couvre l'intégralité du département de l'Oise.

Domaines d'intervention :

Entretenir les milieux aquatiques

- Protéger les ressources en eau
- Protéger et entretenir les zones humides
- Lutter contre les inondations
- Rétablir le fonctionnement naturel des rivières

Limiter l'impact polluant

- Traiter les eaux usées et améliorer les dispositifs d'assainissement
- Améliorer la gestion des eaux pluviales
- Lutter contre les pollutions diffuses
- Aller vers une agriculture éco-responsable
- Protéger les captages

Modalités d'intervention :

- Particuliers, entreprises, collectivités, agriculteurs, associations.
- Financement d'actions qui contribuent à lutter contre la pollution de l'eau ou à préserver la ressource en eau
- Appui technique pour la réalisation d'ouvrages et la mise en œuvre de projets en faveur de la ressource eau
- Élaboration de stratégies et production de données

<p>Contact AE Artois Picardie VATIN Thierry Directeur Centre Tertiaire de l'Arsenal 200 rue Marceline-BP 80818 59 508 Douai Cedex 03 27 99 90 32 - contact@eau-artois-picardie.fr www.eau-artois-picardie.fr</p>	<p>Contact AE Seine Normandie MERCIER Pascale Directrice territoriale de la Vallée de l'Oise Rue du Docteur GUERIN ZAC de l'université 60 200 COMPIEGNE 03 44 30 41 00 https://www.eau-seine-normandie.fr/</p>
--	--



Agence Oise Tourisme

L'Agence Oise Tourisme est une association chargée de préparer et de mettre en œuvre la politique touristique du département. Il s'agit d'un opérateur du Conseil départemental de l'Oise, dont la finalité est de développer l'économie de l'Oise par le tourisme.

Domaine et modalités d'intervention :

Tourisme

Accompagnement en ingénierie stratégique et opérationnelle à toutes les étapes du projet touristique et pour tous types de porteurs de projets, publics ou privés ;

- Conception et montage de projet : étude de faisabilité et d'opportunité, mission de programmation, assistance à la passation de marchés (sourcing, rédaction du CCTP...) et au suivi de mission.
- Stratégie territoriale
- Recherche d'investisseurs
- Stratégie digitale
- Qualification de l'offre (Accueil Vélo, Tourisme & Handicap, Gîtes de France...)
- Promotion et communication

Contact :

Stéphane ROUZIOU

Directeur

Soutien aux projets des collectivités et des territoires

stephane.rouziou@oisetourisme.com

07 86 18 27 25

Contact général : 03 64 60 60 60 / contact@oisetourisme.com

<https://www.oisetourisme-pro.com/>



Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de l'Oise (CAUE)

Le CAUE est une association reconnue d'intérêt public, créée par chaque département pour poursuivre les objectifs définis au niveau national et fixés par la Loi sur l'Architecture de janvier 1977, consolidée le 28 août 2017, en vue de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter aux particularités locales.



Domaines d'intervention :

Architecture, Urbanisme et Environnement

Sa mission auprès des acteurs impliqués dans la production et la gestion de l'espace rural et urbain consiste à :

- Développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public
- Contribuer à la formation et au perfectionnement des élus et des agents des collectivités
- Fournir à chacun les conseils propres à saisir les enjeux des territoires concernés, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre



Modalités d'intervention :

L'équipe du CAUE de l'Oise accompagne les collectivités dans une approche pluridisciplinaire:

- Il intervient sous la forme de conseils en partant d'une réflexion globale et transversale à la définition de programmes d'aménagement ou de construction, pouvant conduire au recours à un professionnel.
- Il diffuse l'information sur les politiques publiques en faveur de l'amélioration durable du cadre de vie, en termes de qualité des équipements, des aménagements, de la construction, de la planification urbaine, de la préservation des milieux naturels et agricoles, du tourisme...
- Il contribue à la sensibilisation de tous les publics, en construisant un dialogue constructif entre élus et habitants, autour de la concertation et du débat public.
- Il contribue à la formation et au perfectionnement des élus et des agents des collectivités sur les différentes problématiques liées à l'aménagement du territoire, au développement durable, à la planification urbaine et à la préservation des paysages.

Contact :

KASZYNSKI Richard
Directeur
4 rue de l'Abbé du Bos
60 000 Beauvais
03 44 82 14 14 - contact@caue60.com
<http://www.caue60.com>



Centre d'Étude et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement

Le Cerema est un centre d'expertise et d'ingénierie territoriale. Il réalise des missions d'expertise au service des collectivités territoriales et des services de l'État dans l'optique de favoriser une transition vers une économie sobre en ressources et décarbonée, respectueuse de l'environnement et équitable.

Domaines d'intervention :

Urbanisme, aménagement et foncier

- Diagnostics et stratégies territoriales (documents d'urbanisme, PCAET...)
- Revitalisation des villes
- Sobriété foncière et reconquête des friches
- Élaboration d'une politique foncière, outils de connaissance des dynamiques foncières

Équipements et infrastructures

- Diagnostics d'ouvrages d'art
- Gestion de patrimoine d'infrastructures de transport
- Performance énergétique et environnementale des bâtiments

Mobilités

- Intermodalité et pôles d'échanges multimodaux
- Conception des espaces publics
- Mobilités décarbonées

Environnement et risque

- Adaptation au changement climatique et planification écologique territoriale
- Renaturation des villes
- Prévention et gestion des risques naturels
- Qualité de l'air, énergies renouvelables, biodiversité

Modalités d'intervention :

Le Cerema peut être sollicité directement par toute collectivité de plusieurs manières : gré à gré, conventionnellement ou par réponse à appel d'offres. L'adhésion permet aux collectivités de mobiliser plus facilement son expertise.

Accompagnement complet, du diagnostic à la mise en œuvre : conseil amont, outils d'observation, appui méthodologique, construction de solutions opérationnelles, expérimentation, assistance à maîtrise d'ouvrage, formations, élaboration de référentiels, capitalisation et diffusion de données et de ressources...

<p>Contact :</p> <p style="text-align: center;">Julien LEROY Directeur de l'agence de St-Quentin 151 rue de Paris 02 100 Saint-Quentin 03.23.06.18.02 - julien.leroy@cerema.fr</p>	<p style="text-align: center;">Stéphane COUDERT Directeur territorial 44t rue Jean Bart 59 043 Lille www.cerema.fr</p>
---	---



Chambres consulaires

Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise (CCI Oise)

La CCI Oise, représentante locale de la CCI Hauts-de-France, accompagne les entrepreneurs d'aujourd'hui (gestion, export...) et de demain (transmission-reprise, implantation...). Elle aide les entreprises à intégrer les transitions numériques, écologiques, sociales et environnementales. Elle forme également les futurs salariés et dirigeants et sensibilise ces derniers aux défis de l'environnement au sens large.

Domaines et modalités d'intervention :

La CCI Oise propose son expertise sur les questions d'aménagement économique durable : zones d'activités, équilibre commercial, ICPE... En tant que « Personne Publique Associée », elle participe à l'élaboration des documents de planification (urbanisme, risques...). Elle travaille également en partenariat avec les collectivités locales pour favoriser le développement territorial *via* des conventions, des études ou des prestations à la carte. Intégrée à un réseau régional, la CCI Oise est un relais de proximité de « CCI études » : la solution de la CCI Hauts-de-France en matière de veille et d'analyse économique à destination des décideurs.

Contact :

Philippe BERNARD
Président de la CCIO
18 Rue d'Allonne - 60 000 Beauvais, France
03 44 79 80 81 - amenagement@cci-oise.fr
<https://hautsdefrance.cci.fr/cci-oise/>

Chambre d'agriculture de l'Oise

La Chambre d'agriculture a pour principale mission d'accompagner les agriculteurs dans les transitions économiques, environnementales et sociétales tout en défendant leurs intérêts.

Domaines d'intervention :

Circuits courts, agriculture urbaine, agroforesterie, agriculture biologique, énergie, paysage

Modalités d'intervention :

La Chambre d'agriculture intervient dans la lutte contre la consommation des terres agricoles dans le cadre des documents d'urbanisme, des projets urbains et des grands ouvrages. Elle participe à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) et réalise des études de compensation collective agricole.

La Chambre d'agriculture émet des avis auprès des collectivités concernant les documents d'urbanisme, les grands ouvrages et les questions environnementales. Elle propose la réalisation d'un diagnostic agricole pour mieux appréhender les enjeux agricoles.

Contact

Hervé ANCELLIN

Président de la Chambre d'agriculture territoriale de l'Oise

Rue Frère Gagne - BP 40463 - 60 021 Beauvais cedex

03 44 11 44 11 - accueil@oise.chambagri.fr

<https://hautsdefrance.chambre-agriculture.fr/chambre-agriculture-oise/>

Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-France (CMA)

La CMA des Hauts-de-France met en œuvre des missions d'accompagnement de l'entreprise artisanale. Elle joue un rôle déterminant en matière d'apprentissage et de formation continue.



Domaines et modalités d'intervention :

L'observatoire de l'artisanat de la CMA Hauts-de-France contribue à une meilleure connaissance de l'artisanat régional. L'observatoire a pour mission l'étude de l'artisanat dans toutes ses dimensions : économiques, approches sociétales et urbaines, études sectorielles et de filière, etc. Il analyse également les dynamiques artisanales et ses évolutions, notamment dans les territoires qui composent la Région Hauts-de-France.

Contact :

Morgan ISAAC

Président du la CMA de l'Oise

3 rue Léonard De Vinci

Parc d'activité économique du Tilloy - 60 006 Beauvais Cedex

09 72 72 72 07 - m.isaac@cma-hautsdefrance.fr

<https://www.cma-hautsdefrance.fr/>



Établissement Public Foncier Local des territoires Oise & Aisne (EPFLO)

L'Établissement Public Foncier Local des Territoires Oise & Aisne (EPFLO) apporte une ingénierie foncière dédiée et des moyens financiers pour conseiller les collectivités, assurer l'acquisition, le portage de biens, ainsi que la maîtrise d'ouvrage de travaux de démolition et dépollution.

Domaines d'intervention :

Thématiques d'intervention :

Habitat sous toutes ses formes
Projets d'ensemble et revitalisation des centres
Activités économiques
Commerce de proximité
Équipements publics locaux
Biodiversité et renaturation

Actions transversales

Friches, valorisation du bâti existant, dents creuses
Conseils, cofinancement d'études
Appui aux stratégies foncières
Maîtrise d'ouvrage de travaux préparatoires
Modalités de cession facilitatrices (minorations foncières, baux longues durées...)

Modalités d'intervention :

L'EPFLO peut intervenir pour les communes et intercommunalités adhérentes ainsi que pour toute personne publique.

Après échanges, l'opération est présentée en Conseil d'Administration. Les acquisitions sont réalisées par des négociations amiables, méthode privilégiée par l'établissement, qui peut également agir par préemption ou si nécessaire par voie d'expropriation.

A l'issue de la période de portage, les biens peuvent être cédés au bénéficiaire de la convention de portage ou à l'opérateur (public ou privé) désigné par ce dernier.

Contact :

Jean-Marc DESCHODT
Directeur
PAE du Haut Villé
17 avenue du Beauvaisis - 60 000 Beauvais
03 44 10 20 10 - <https://www.epflo.fr/>



Office français de la biodiversité (OFB)

L'OFB est un établissement public dédié à la sauvegarde de la biodiversité, placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Domaines et modalités d'intervention :

Il assure cinq missions complémentaires :

1. Police de l'environnement
2. Connaissance et expertise
3. Appui aux politiques publiques
4. Gestion et restauration des espaces protégés
5. Mobilisation des acteurs et des citoyens

L'établissement aide les collectivités territoriales dans la mise en place d'actions en faveur de la biodiversité avec notamment les «Atlas de la biodiversité communale ou l'initiative «Territoires engagés pour la nature». Il participe également à la formation des élus à la protection de la biodiversité. Il participe à l'initiative «Territoires engagés pour la nature» qui offre un accompagnement technique et financier dans le champ de compétence de l'établissement.

Contact :

Service départemental de l'Oise
sd60@ofb.gouv.fr
<https://www.ofb.gouv.fr/>



Agence d'urbanisme Oise les Vallées (OLV)

Créée en 1989 à l'initiative des villes de Compiègne, Pont-Sainte-Maxence, Creil et Senlis, de la Région Picardie, du Département de l'Oise et de la DATAR, l'agence d'urbanisme Oise-les-Vallées (OLV) conseille, alerte et propose des choix en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme à ses partenaires. Elle réalise toute étude d'urbanisme ou à caractère économique, social ou environnemental nécessaire à la mise en œuvre d'un aménagement équilibré du territoire de la vallée de l'Oise.



Domaines d'intervention :

Aménagement et urbanisme

Foncier	Économie	Tourisme
Habitat/foncier	Santé	Mobilités
Environnement	Inondations	Développement durable



Modalités d'intervention :

- Stratégie et projets de territoire
- Études, observatoires
- Élaboration et bilan de documents de planification

Contact :

Pascale POUPINOT
Directrice générale
1 rue du Maréchal de la Lattre de Tassigny
60 100 Creil
03 44 28 58 58
information@oiselavallee.org
<https://oiselavallee.org/>



Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER)

La Safer est une société anonyme, à but non lucratif, issue des lois d'orientation agricole de 1960 et 1962, sous tutelle des ministères de l'Agriculture et des Finances publiques. Elle permet d'accompagner l'achat de terres et d'exploitations agricoles et de les orienter vers les projets qui répondent au mieux aux enjeux identifiés localement et qui concourent aux missions de service public qui lui sont confiées. Elle œuvre au quotidien pour accompagner les porteurs de projets.

La Safer est également un expert au service du territoire pour ce qui est de l'observation du marché foncier, des études sur le marché foncier rural et analyse les tendances, les prix et leurs évolutions. La Safer Hauts de France intervient tout au long des projets d'aménagement des collectivités locales, associations, aménageurs privés, entreprises, etc. en collaboration avec les organisations professionnelles agricoles et environnementales du territoire dont le but étant de préserver les terres agricoles, concourir à la diversité et la protection des ressources naturelles, et contribuer à un aménagement cohérent, durable et concerté des territoires ruraux.

Domaines d'intervention :

- Protection des terres agricoles
- Préservation de la ressource en eau, des ressources naturelles et de la biodiversité
- Défense des paysages et des sites classés
- Lutte contre les risques d'érosion, d'inondation ou d'incendie

Modalités d'intervention :

- Observation foncière : études et diagnostics pour analyser les enjeux d'un territoire, disposer d'informations sur les mouvements fonciers et définir une stratégie foncière adaptée ; accompagnement dans les procédures administratives ; recensement des agriculteurs et des propriétaires impactés par le projet, etc
- Opérateur foncier : accompagnement dans la maîtrise des biens du marché foncier rural (négociation amiable ou par préemption, recueil de promesses de vente) pour protéger l'agriculture et l'environnement et pour restructurer les exploitations agricoles ; achat et gestion de biens agricoles, forestiers et ruraux ; constitution de réserves foncières à proximité des zones à enjeux ; gestion temporaire des surfaces agricoles ; mise en place d'une veille foncière sur le territoire, accompagnement à la recherche de foncier pour la mise en œuvre des mesures de compensation environnementale sur le territoire, etc.

Contact :

SAFER Hauts-de-France – 10 rue de l'Île Mystérieuse – Boves – CS 30725
80 332 LONGUEAU CEDEX

Service Missions de Conseils et d'Assistance aux Territoires
03 22 33 86 86

Antenne de Beauvais

Maison de l'Agriculture, Rue Frère Gagne – BP 463 - 60 021 Beauvais Cedex
03 44 11 44 42

contact@saferhdf.fr - www.saferhautsdefrance.fr



Syndicat d'énergie de l'Oise (SE60)

Le Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60) est l'autorité en charge de l'organisation de la distribution de l'électricité depuis 1995. Au-delà de sa mission de maîtrise d'ouvrage de travaux sur les réseaux électriques et réseaux liés, le SE60 a élargi ses compétences : rénovation de l'éclairage public, coordination de groupements d'achats, déploiement du réseau public des 161 bornes Mouv'Oise, conseils énergétiques sur les bâtiments publics, accompagnement de 15 EPCI à la planification énergétique territoriale, installations de production d'énergie renouvelable...

Domaines d'intervention :

Réseaux et Énergie

- Travaux et investissements sur le réseau électrique
- Rénovation des bâtiments publics : diagnostic énergétique, soutien financier, suivi des consommations
- Travaux d'efficacité énergétique
- Études de planification énergétique
- Énergies renouvelables : installation de production photovoltaïques, installation de réseaux de chaleurs
- Groupements d'achat énergie

Éclairage public (EP)

- Inventaire et travaux de rénovation des parcs d'éclairage public pour réduire et optimiser les consommations
- Éclairage d'équipement sportif extérieur, mise en lumière du patrimoine, signalisation tricolore

Mobilité durable

- Déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques du réseau Mouv'oise
- Bornes dédiées

Modalités d'intervention :

Les bénéficiaires sont principalement les communes et EPCI adhérentes, ayant transféré une compétence.

Le SE60 soutient les collectivités dans leurs projets d'infrastructures et de transition énergétique et écologique : *conseil, études, appui technique et juridique, opérations groupées, participation financière, travaux...*

Chaque année le SE60 distribue aux collectivités **un guide des aides financières**, téléchargeable depuis www.se60.fr . Il répertorie, pour chaque domaine, **les subventions que le syndicat peut apporter sur ses fonds propres ou mobiliser grâce à ses partenaires.**

Contact :

Sabine BLANCHARD

Directrice Générale des Services

164, Avenue des Censives - 60 000 TILLÉ

Standard : 03 44 48 32 78

s.blanchard@se60.fr

<https://www.se60.fr/>



SEM Énergies Hauts-de-France

La SEM Énergies Hauts-de-France est une entreprise publique locale, au capital de 7 337 000 €, dont les activités sont de développer et financer les projets d'énergies renouvelables pour l'intérêt général des territoires en Hauts-de-France. Le siège social est à Lesquin (59 810)

Ses actionnaires sont : la Région Hauts-de-France, la Fédération Départementale de l'Énergie du Pas-de-Calais, le Syndicat de l'Énergie de l'Oise, la SEM Somme Énergies, la Communauté Urbaine de Dunkerque, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, la Communauté de Communes du Hauts-Pays-Montreuillois, la Caisse des Dépôts, le Crédit Agricole, le Crédit Coopératif et Énergie Partagée Investissement.

La SEM Énergies Hauts-de-France est le premier développeur et le premier fonds régional d'investissement participatif des Hauts-de-France associant les collectivités et les citoyens.

Domaines d'intervention :

La SEM Énergies Hauts-de-France est présente dans le photovoltaïque, le solaire thermique, la petite hydroélectricité, la méthanisation, le bois énergie et la biomasse, les réseaux de chaleur, la récupération d'énergie, l'efficacité énergétique industrielle, la production, la distribution et l'avitaillement en bio GNV et hydrogène.

La SEM Énergies Hauts-de-France codéveloppe des projets photovoltaïques et hydroélectriques en Hauts-de-France avec l'ensemble des opérateurs du secteur.

Collectivités, bailleurs, agriculteurs, entreprises ou industriels, vos terrains ou bâtiments peuvent avoir un potentiel de production d'énergie renouvelable. La SEM Énergies Hauts de France vous accompagne dans l'identification de ces potentiels, le développement et le montage de vos projets mais également leur financement.

Modalités d'intervention :

1. Financement de projets de production d'énergies renouvelables et de récupération d'énergie : Projets situés dans le Hauts-de-France, Création d'une société de projets dédiée au développement, au financement, à la construction et à l'exploitation de l'installation de production d'énergie renouvelable ou de récupération d'énergie, autorisation environnementales et d'urbanisme obtenues, financement bancaire obtenu ou en cours d'obtention.
2. Participation de la SEM Énergies Hauts-de-France : Prise de participation minoritaire au capital de la société de projet, avance en compte-courant d'associé rémunéré (option) apport de la SEM de 0,3 M€ à 1 M€.
3. Codéveloppement de projets photovoltaïques : au sol, en toitures et ombrières de parking : Projets situés dans les Hauts-de-France, potentiel photovoltaïque du projet \geq 500 kWc.
4. Participation de la SEM Énergies Hauts-de-France : Versement d'un loyer en contrepartie de la mise à disposition du foncier et/ou des toitures, prise de participation au capital de la société du projet avec possibilité d'ouverture du capital au propriétaire, avance en compte-courant d'associé rémunéré.

Contact :

Stéphanie SCARNA
Responsable administrative et financements
9 rue des Bouleaux – Coloft - 59 810 LESQUIN
03 74 09 10 91 - s.scarna@energies-hdf.fr
www.energies-hdf.fr



Syndicat des énergies des zones Est de l'Oise (SEZEO)

Le SEZEO, créée en 2014 est l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur le territoire desservi par SICAE-OISE.

Outre sa compétence en matière de travaux sur les réseaux (renforcement, sécurisation, enfouissement), il a également des compétences optionnelles en rapport avec la transition énergétique.

Afin d'apporter des réponses adaptées à chaque situation, le SEZEO a créé une Société d'Économie Mixte spécialisée en matière d'énergies renouvelables (la SEM Oise ENr) qui se tient au côté du SEZEO à disposition des collectivités.



Domaines d'intervention :

Énergie

- Travaux sur le réseau basse tension et sur les réseaux EP et Télécom.
- Aide aux communes pour la réalisation d'audit énergétique du patrimoine immobilier.
- Études de faisabilité et accompagnement pour développement d'énergies renouvelables.
- Groupement d'achat énergie

Éclairage public

- Maintenance et mise en sécurité des installations
- Conseil et financements en faveur d'un éclairage public performant et économe en énergie

Mobilité durable

- Déploiement d'un réseau de 30 bornes de recharge (22kW) dans les communes
- Une station de super chargeur comportant 8 points de charge de 180 kW en sortie d'autoroute A1 à Longueil-Sainte-Marie



Modalités d'intervention :

Les 228 communes adhérentes au SEZEO peuvent le contacter pour **toutes questions** relevant de son champ de **compétences**.

Contact

Patrick ONIMUS

Directeur

20 rue Jean Jaurès - 60 150 Thourotte

03 44 44 30 00 - contact@sezeo.fr

<https://www.sezeo.fr/>



Syndicat mixte Oise très haut débit

L'aménagement numérique du territoire est devenu un enjeu important en termes d'attractivité, de développement économique et d'équité territoriale.

Créé en 2013 à l'initiative du Département de l'Oise, le SMOTHD – Oise THD – est chargé d'apporter la fibre optique à la porte de tous les bâtiments des communes de l'Oise, hors zones gérées par les opérateurs privés, les zones dites AMII.

Les collectivités doivent adhérer pour bénéficier de ses services.

Contact :

Faire une demande de prise fibre :

www.oise-thd.fr , rubrique « Raccordez-vous »

Pour plus de renseignements :

1 rue Cambry – CS 80941 - 60 024 BEAUVAIS Cedex

03 44 06 64 00 - contact-smothd@oise.fr

<https://oise-thd.fr>



Association pour le développement opérationnel et la promotion des techniques alternatives en matière d'eaux pluviales (ADOPTA)

L'ADOPTA est une association loi 1901 créée en 1997 dont l'objectif est de promouvoir la gestion durable et intégrée des eaux pluviales. Elle est présente sur l'ensemble du territoire national et notamment la Région des Hauts-de-France, la Région Grand Est et récemment sur les départements de Maine et Loire et Mayenne.

En 2008, par convention, l'ADOPTA est devenue le bras armé de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour la promotion et l'application de sa politique financière relative à la gestion des systèmes d'assainissement par temps de pluie. En 2017, l'animation territoriale assurée par l'association s'est étendue au bassin de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Domaines d'intervention :

L'association accompagne les acteurs de l'art de construire (collectivités publiques, porteurs de projets, concepteurs, bureaux d'études, entreprises privées, architectes, etc.) dans l'écriture de politiques intégrant la prise en compte de la gestion des eaux pluviales le plus en amont possible, ainsi que leur déclinaison opérationnelle dans les projets d'urbanisation nouvelle comme en cas de renouvellement/aménagement de l'existant.

Modalités d'intervention :

- Animation et formation, sensibilisation et communication
- Accompagnement pour adapter sa politique de gestion des eaux pluviales aux contraintes actuelles et sur la conception de projets techniques
- Aide à une meilleure maîtrise des coûts

Pour bénéficier de l'accompagnement de l'ADOPTA, l'adhésion n'est pas une obligation mais elle permet de bénéficier d'un réseau d'acteurs et de réductions sur les actions de formation et d'accompagnements techniques plus poussés.

Contact :

Lucie LEJEUNE

Animatrice Eaux Pluviales – Territoire Picard

120 rue Gustave Eiffel, 59500 Douai, antenne au SMOA, ZA du Valandan 60280 Clairoux

03 27 94 12 41 – 06 49 56 97 78 - contact@adopta.fr - llejeune@adopta.fr



Agence Régionale de la Biodiversité Hauts-de-France (ARB HDF)

La Région Hauts-de-France, l'Office français de la biodiversité, l'Etat et les Agences de l'eau Artois-Picardie et Seine-Normandie ont créé conjointement en septembre 2022 une **Agence Régionale de la Biodiversité (ARB HDF)**.

L'ARB Hauts-de-France poursuit l'objectif de lutter contre l'érosion de la biodiversité, d'organiser sa reconquête et de rétablir le lien entre la Société, l'Homme et l'ensemble du Vivant. Grâce à sa structuration partenariale, l'ARB HDF bénéficie d'une expertise étendue dans le domaine de la biodiversité

Domaines d'intervention :

L'ARB des Hauts-de-France poursuit, dans le domaine de la **biodiversité**, les objectifs opérationnels suivants :

- Fédérer et valoriser la complémentarité des compétences,
- Garantir la cohérence des interventions,
- Découpler une **meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité**,
- **Favoriser la capacité d'ingénierie des acteurs publics** et privés dans les territoires pour passer à l'action, notamment par l'élaboration et la mise à disposition d'outils,
- Mener une communication au plus près des acteurs.

Modalités d'intervention :

Le thème de la **Mobilisation et l'Appui aux Acteurs** est traité, d'une part via l'animation de différents **dispositifs d'engagements pour les territoires**, et d'autre part dans le cadre d'un projet « ARTISAN » visant l'accompagnement sur **l'adaptation au changement climatique** au travers des « Solutions fondées sur la nature ». De plus, l'ARB HDF met en place une nouvelle dynamique permettant d'apporter un **appui en ingénierie aux collectivités locales** pour la mise en œuvre d'actions favorables à la biodiversité.

Le dispositif **Territoire engagé pour la nature (TEN)** permet aux collectivités :

- D'être accompagnée pour formaliser un programme d'actions.
- De rejoindre le « Club des Engagés ».
- De faciliter la mise en relation et formalisation de plans de financements.
- Bénéficier d'une valorisation nationale, régionale et locale.

L'ARB HDF constitue également une porte d'entrée efficace pour répondre aux sollicitations des collectivités en termes :

- **D'ingénierie technique** : centre de ressources, partage de retours d'expériences, expertise, etc.
- **D'ingénierie financière** : aide à l'identification de financements adaptés et au montage de dossier.

<p>Contacts :</p> <p>MAYRAND Jules Chargé d'appui à l'ingénierie des collectivités 6 rue du Bleu Mouton, 59 000 Lille 06 82 72 59 06 j.mayrand@enrx.fr</p>	<p>BEAUCHAMP Mélanie Chargée de mission Mobilisation des territoires 25 Rue Vermaelen, 62 390 Auxi-le-Château 07 68 64 29 68 animation-ten@cpie-hautsdefrance.fr</p> <p>Site internet : www.patrimoine-naturel-hauts-de-france.fr</p>
--	---

Chapitre 3 : Les structures d'appui



Le Conseil départemental de l'Oise est le chef de file en matière de solidarité humaine à travers les maisons du conseil départemental, maisons départementales de la solidarité (MDS), maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et en matière de solidarité territoriale à travers un accompagnement des territoires dans le développement et leur attractivité.

Domaines d'intervention :

Action sociale et solidaire	Mobilités (voirie départementale et circulations douces)	Soutien aux territoires (aides aux communes)
Éducation	Culture, sport, patrimoine	Vie associative
Environnement	Santé	Agriculture
	Archives départementales	

Modalités d'intervention :

Il appuie les collectivités par le biais des financements (aide aux communes) mais également à travers plusieurs dispositifs :

1. Ingénierie technique : accompagnement des communes et EPCI dans la gestion de leurs archives, dans leurs projets culturels (Bureau des actions culturelles territoriales, conservation des antiquités et Objets d'Art, Archéologie préventive), accompagnement en matière de préservation de l'eau/assainissement, accompagnement en matière de gestion des routes/sécurité routière, accompagnement pour les équipements d'accueil d'enfants de moins de six ans.
2. Ingénierie financière : conseil en recherche de financements grâce à une connaissance exhaustive des multiples dispositifs, accompagnement personnalisé, facilitation des mises en relations.
3. Dispositif Aide aux communes et leurs groupements.

<p>Contact : 1 rue Cambry – CS 80941 60 024 – Beauvais Cedex www.oise.fr</p> <p>Ingénierie financière : ingenierie.financiere@oise.fr</p> <p>Aides : https://www.oise.fr/actions/aide-aux-communes</p>  <p>→ Déposez vos demandes d'aides :</p>  <p>https://www.aidesetsubventions.oise.fr</p>	<p>Archives : archives@oise.fr Site Internet : http://archives.oise.fr/et-vos-archives/vous-etes-maire-secretaire-de-mairie-agent-dune-commune-ou-dune-intercommunalite/</p> <p>Musée de l'Oise : contact-mdo@oise.fr Culture et conservation : culture@oise.fr Archéologie : sda.contact@oise.fr Eau/Assainissement : Secretariat_sear@oise.fr Route/sécurité routière : DRD-SEM@oise.fr Petite enfance : PetiteEnfance.Contact@oise.fr</p>
---	---



La Région des Hauts-de-France dispose de 15 antennes dont deux se situent dans l'Oise à Clermont et Grandvilliers. L'ambition est de répondre à l'enjeu de proximité avec les territoires et de déconcentrer l'action régionale pour en accroître l'impact et l'efficacité.

Domaines d'intervention :

Développement économique,
tourisme

Jeunesse et éducation

Environnement et transition
énergétique

Aménagement du territoire

Culture, sport, patrimoine

Transports et mobilités
durables

Emploi

Parmi les aides vous pouvez retrouver notamment le dispositif : **Rev 3**

Dynamique collective initiée par la Région Hauts-de-France et la Chambre de commerce et d'industrie Hauts-de-France (CCIR), REV 3 a pour objectif la promotion d'une région plus durable et plus solidaire. Précisément, il s'agit de trouver collectivement des solutions pour adapter le territoire des Hauts-de-France à 3 révolutions majeures : énergétique, technologique, et sociétale et s'engager vers la décarbonation de la planète.

Dans cette dynamique, les collectivités peuvent bénéficier de plusieurs dispositifs dont le Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle FRATRI. Il s'agit du dispositif opérationnel de déclinaison du cadre d'intervention de la nouvelle politique Climat Air Énergie défini pour la période 2016-2021. Ses objectifs se déclinent en 5 points :

- Développer les énergies renouvelables et fatales, les capacités de stockage et déployer les réseaux énergétiques intelligents,
- Développer des bâtiments performants et/ou producteurs d'énergie,
- Développer l'innovation dans le domaine des mobilités,
- S'appuyer sur de nouveaux modèles économiques de production et de consommation,
- Consolider les stratégies régionales, accompagner les stratégies climatiques, énergétiques, ressources territoriales et leurs démarches d'amplification et de territorialisation de la TRI/TEE

Contact:

Région Hauts-de-France
151 Avenue du président Hoover
59 555 LILLE CEDEX

Plus d'informations : <https://rev3.hautsdefrance.fr/accompagnements/> et www.hautsdefrance.fr



Action Logement

Depuis 70 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et abordable, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

Domaines d'intervention :

Action logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construire (PEEC) en faveur des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires, avec deux missions principales :

1. Construire, gérer et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'écohabitat, d'économies d'énergie et de décarbonisation, de renouvellement urbain et mixité sociale.
2. Accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le groupe s'attache particulièrement à proposer des aides et services qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

Modalités d'intervention :

Action logement est l'interlocuteur privilégié des collectivités pour faciliter l'accès au logement, favoriser l'emploi et contribuer au développement de l'attractivité économique et de l'équilibre social des territoires.

En s'inscrivant dans les politiques locales de l'habitat, tant sur le parc privé que sur le parc social, en locatif comme accession à la propriété, Action Logement agit ainsi concrètement sur le logement au bénéfice des salariés et de l'emploi.

Le guide des financements PM: <https://www.calameo.com/read/006263153ac7901d7619b?authid=w9HfF1sFivzq> (Ce lien sera actualisé à chaque évolution de produits.)

Contact :

<https://www.actionlogement.fr/collectivite>

Mme Delphine NEGRONI : delphine.negroni@actionlogement.fr



Agence de la transition écologique (ADEME)

L'ADEME, opérateur de l'État pour la transition écologique et énergétique, sous la tutelle des ministères chargés de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, de la Transition énergétique et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, travaille à accélérer la transition écologique et généraliser efficacement les solutions, sur tous les territoires, en contribuant aux priorités fixées par la planification écologique. Elle éclaire et inspire la décision publique en portant une expertise ouverte et objective. En parallèle, elle expérimente et innove pour réussir la transition écologique avec des scénarios prospectifs et des objectifs de long terme.

Domaines d'intervention :

Ces orientations stratégiques se concrétisent en 4 priorités d'actions :

1. La décarbonation de l'économie et le développement des énergies renouvelables
2. La sobriété matière et l'économie circulaire
3. L'adaptation au changement climatique
4. La réduction des pollutions

Ces actions se déclinent dans les territoires, sous l'égide des préfets de région et en coordination avec les services et opérateurs déconcentrés, en concertation avec les collectivités et autres parties prenantes.

Modalités d'intervention :

L'appui en ingénierie locale de l'ADEME se décline en 4 catégories :

1. Aide au financement de chargés de mission dans les collectivités
2. Soutien financier à des études ou assistance à maîtrise d'ouvrage
3. Mise à disposition d'ingénierie par un relai de l'ADEME
4. Appui en ingénierie par l'ADEME

Les informations détaillées relatives à ces dispositifs sont accessibles sur le site des aides de l'ADEME - [AGIR](#) – ainsi qu'en prenant contact avec son référent territorial ou l'expert thématique compétent.

Contact :

Simon KARLESKIND

Directeur régional

Site d'Amiens : 67 avenue d'Italie - Immeuble APOTIKA

80 094 AMIENS Cedex 03

03 27 95 89 70

ademe.hauts-de-france@ademe.fr - <https://hauts-de-france.ademe.fr/>



Agence nationale de l'habitat (ANAH)

Établissement public administratif créé en 1971, sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, l'ANAH a pour mission l'amélioration du parc de logements privés. Pour cela, elle accorde aux propriétaires des aides financières aux travaux et accompagne les collectivités dans la conduite de leur politique de l'habitat.

Domaines d'intervention :

- Amplifier la rénovation énergétique
- Accompagner la perte d'autonomie
- Soutenir les copropriétés
- Agir contre l'habitat indigne
- Redynamiser les cœurs de ville

Modalités d'intervention :

L'ANAH est le partenaire privilégié des collectivités territoriales, pour les aider à intégrer la dimension habitat privé dans leurs stratégies locales. Présente dans chaque département par le biais de ses délégations locales, elle accompagne les collectivités dans la définition, la mise en œuvre et le financement de leurs opérations programmées.

Contact :

Délégation locale de l'ANAH: la Direction départementale des territoires (DDT).

ddt-anah@oise.gouv.fr

<https://www.anah.gouv.fr/>



CAP Territoires

CAP Territoires est une structure d'achat public qui facilite les achats des organismes publics ou privés soumis aux codes des marchés publics. Nous agissons sur les régions des **Hauts-de-France, Normandie, Île-de-France et Grand-Est**. Notre objectif est de permettre un gain de temps tout en garantissant une sécurité juridique et vise à mutualiser les achats pour diminuer les coûts de nos clients afin de leur permettre de se concentrer sur leur activité principale.

Domaines d'intervention :

Une grande variété de marchés répartis en 5 services est proposée:

- Services Généraux
- Services Techniques
- Services Informatiques
- Prestations de services
- Denrées alimentaires

L'objectif est d'établir une relation de confiance et de proximité avec les clients et accompagner à chaque étape du projet.

Modalités d'intervention :

Tous organismes publics ou privés soumis aux codes des marchés publics.
(Mairies, hôpitaux, bailleurs sociaux, associations, EPCI, SDIS etc.)

<p>Contacts : Didier JEUDON Président 1 rue de la chapelle – 60 000 ALLONNE 06 99 33 62 59 didier.jeudon@cap-territoires.fr www.cap-territoires.fr</p>	<p>Nicolas HEINRICH Responsable commercial 1 rue de la chapelle – 60 000 ALLONNE 03 65 43 53 11 / 06 79 23 01 84 nicolas.heinrich@cap-territoires.fr www.cap-territoires.fr</p>	<p>Stéphanie NAVARRO Commerciale Grands Comptes 60-02-95 1 rue de la chapelle – 60 000 ALLONNE 07 76 06 00 21 stephanie.navarro@cap-territoires.fr www.cap-territoires.fr</p>
---	--	---



Créée en 2018, la Banque des territoires est une direction de la Caisse des dépôts et consignations. Elle regroupe des offres de conseil et de financement au service des territoires. Sa mission est d'accompagner la transformation et la modernisation des territoires de France avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales, tout en s'engageant pour des collectivités plus vertes.

Domaines d'intervention :

La Banque des Territoires finance une ingénierie à visée opérationnelle destinée à qualifier et accélérer les projets de transformation des territoires en lien avec les priorités du plan stratégique de la Banque des Territoires : la transformation écologique et énergétique, et la cohésion sociale et territoriale.

Transformation écologique	Cohésion sociale et territoriale
<ul style="list-style-type: none"> • Rénovation énergétique des bâtiments publics • Développement des énergies et réseaux de chaleur • Développement des infrastructures et mobilités vertes • Cycles de l'eau, eau potable et assainissement • Transition alimentaire • Valorisation des déchets • Adaptation des territoires au changement climatique • Sobriété foncière 	<ul style="list-style-type: none"> • Habitat des personnes âgées • Lieux de soin • Redynamisation territoriale et commerciale

Elle soutient en particulier les territoires à fort enjeu, comme les territoires ruraux, les territoires du littoral, les métropoles et grandes villes, avec un accompagnement personnalisé dans le cadre des programmes nationaux Action Cœur de Ville, Petites villes de demain, Territoires d'industrie et Quartiers politique de la ville.

Avec **Rural Consult**, la BDT propose un appui juridique et financier dédié aux communes de moins de 5 000 habitants et aux intercommunalités de moins de 20 000 habitants. À travers ce dispositif, elle accompagne les projets des territoires ruraux, par des partages de bonnes pratiques, des ressources documentaires, des outils d'analyse financière, des études pour la réalisation de projets locaux, la recherche de financement, et la mise à disposition d'experts juridiques et financiers pour répondre aux préoccupations des collectivités.

Modalités d'intervention :

2 modalités principales d'intervention au service des relations des Directions Régionales avec les acteurs territoriaux :

- Cofinancement (modalité d'intervention la plus courante) ;
- Marchés à Bon de Commande dans le cadre de priorités thématiques à caractère exceptionnel (Programme EduRenov, Sgreen, ...) ou pour répondre à un manque de moyens particulier.

Un ensemble de services (appui téléphonique, web conférences, ressources et outils digitaux) proposés en direct.

<p>Contact : Anne-Laure CATTIN Directrice territoriale Oise Direction régionale Hauts-de-France</p>	<p>anne-laure.cattin@caissedesdepots.fr https://www.banquedesterritoires.fr/ Le service est accessible par téléphone du lundi au vendredi de 9H à 19H au 0970 808 809 (coût d'un appel local) et via la plateforme banquedesterritoires.fr/rural-consult</p>
--	---



Association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités

L'ADICO est une association créée pour accompagner les collectivités locales dans leur transformation numérique. L'association est un opérateur public de services numériques et adhérent de la fédération nationale Déclic.

Domaines d'intervention :

Assistance et formation à l'utilisation des logiciels métiers (gestion financière, gestion du personnel, gestion de la relation avec les usagers), accompagnement des collectivités locales dans leur transformation numérique, maintenance des réseaux et des postes de travail, développement des sites internet, accompagnement RGPD, RGAA, sobriété numérique et cybersécurité.

Modalités d'intervention :

Pour bénéficier des services et prestations, les collectivités locales doivent être adhérentes. Les modalités financières dépendent du niveau d'adhésion de la collectivité.

Contact :

Emmanuel VIVÉ
Directeur général et président de Déclic
5 rue Jean Monnet
60 000 BEAUVAIS
03 44 08 40 40 – emmanuel.vive@adico.fr
<https://www.adico.fr/>



Union des Maires de l'Oise

Fondée en **1951**, l'UMO est une association de loi 1901 avec pour mission d'accompagner les représentants du **département de l'Oise** dans leurs quotidiens, et de les guider dans l'exercice de leurs fonctions, leurs démarches, leurs questions, en leur apportant des solutions à leurs problématiques.

Domaines d'intervention :

- Défendre les intérêts des collectivités
- Former, informer et conseiller les élus
- Faciliter les relations grâce à notre réseau

Modalités d'intervention :

Nos services assurent la prise en charge de différents types d'expertises dont le juridique, la finance, la fiscalité, l'accompagnement aux marchés publics, l'aide à la recherche de subventions, la veille documentaire avec plateforme, l'assistance d'urgence psychologique et bien d'autres.



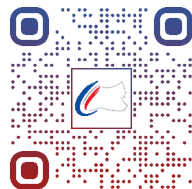
COACHING « ACCOMPAGNEMENT »

Nous sommes disponibles en permanence auprès des élus afin de leur répondre sur n'importe quelle catégorie de sujet, le tout grâce à des accompagnements clés.

FORMATIONS

L'UMO propose aux élus et agents des formations modernes, accessibles de manière illimitée tout au long de l'année sur une grande variété de sujets, allant de la gestion fiscale jusqu'au développement personnel. Avec des formateurs professionnels, aussi bien en présentiel qu'en distanciel, les élus disposent d'un grand catalogue de formations à disposition.

Retrouvez
l'intégralité de nos
plateformes !



Contact :

Sébastien PIATKOWSKI
Directeur
13 Rue de la Mare du Four
60 510 Bresles
03 44 45 15 51 - s.piatkowski@umo.asso.fr
<https://www.amf60.fr/>



Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Oise

Le CDG60 est un établissement public administratif local ayant vocation à soutenir les collectivités et établissements publics du département dans leur gestion des ressources humaines au quotidien et dans leurs projets. Certaines missions sont assumées à titre obligatoire, d'autres à titre facultatif. Elles sont exercées, soit au profit des communes et établissements affiliés, soit pour l'ensemble des collectivités et établissements, affiliés ou non. Pour rappel, toutes les collectivités territoriales du département employant moins de 350 fonctionnaires stagiaires et titulaires à temps complet, sont affiliés obligatoirement. Au-delà de ce seuil, l'affiliation revêt un caractère facultatif.

Domaines d'intervention :

Depuis sa création en 1986, le CDG60 se positionne comme un véritable **expert en ressources humaines**, il accompagne les collectivités territoriales dans leurs activités de gestion du personnel. Au cœur de la fonction publique territoriale, avec un regard extérieur sur votre collectivité, le CDG se positionne ainsi en « tiers de confiance » et vous aide à prendre de la distance et à intégrer la dimension RH dans tous vos projets. Le CDG 60 offre ainsi plusieurs services :

<p>Juridique et carrières</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseils juridiques en matière de ressources humaines / Assistance statutaire - Référent déontologue et laïcité - Secrétariat des instances de dialogue social - Médiation <p>Santé et prévention</p> <ul style="list-style-type: none"> - Médecine du travail - Secrétariat des instances médicales - Psychologues du travail et des organisations - Hygiène et sécurité - Dispositif mutualisé de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes - Contrat groupe assurance statutaire - Conventions de participation Protection sociale complémentaire <p>Concours / Emploi / Mobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide au recrutement - Intérim territorial / Portage salarial 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation secrétaires généraux de mairie des demandeurs d'emploi - Bilans de compétences / Accompagnement des parcours professionnels <p>Accompagnement Ressources Humaines et organisationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostics organisationnels et GPEEC - Accompagnements de projets RH - Accompagnements mutualisation, fusion, réorganisation, conduite du changement - Tutorat / Appui technique <p>Paie / Chômage / Retraite</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge de la paie secteur public - Accompagnement et calculs droits à chômage des agents publics - Accompagnements retraite <p>Archivages</p> <ul style="list-style-type: none"> - Archivistes itinérants - Archivage numérique
--	--

Modalités d'intervention :

Les services du centre de gestion sont accessibles selon deux modalités d'intervention :

- Cotisation obligatoire ou additionnelle pour les collectivités et établissements affiliés pour l'ensemble des **missions obligatoires** (conseil juridique RH, gestion des carrières, concours, retraite, accompagnement à la mobilité...)
- Adhésion à une convention unique pour l'accès aux **services et missions facultatives** (avec proposition d'intervention ou devis en fonction du service souhaité)

<p>Contact :</p> <p>2 Rue Jean Monnet – PAE du Tilloy 60 000 – Beauvais Tel : 03 44 06 22 60 www.cdg60.com</p>	<p>Monsieur Olivier SAYAG, Directeur Général</p> <p>Madame Lucie DEHEYER, Directrice Générale Adjointe direction@cdg60.com</p>
--	---

Chapitre 4 : Les services de l'État dans l'Oise

Contacts :

Préfète – Déléguée territoriale de l'ANCT

1 place de la préfecture

60 022 Beauvais cedex

Tel : 03 44 06 12 60

prefecture@oise.gouv.fr

Secrétariat Général

pref-secretaire-general@oise.gouv.fr

Service de Coordination de l'Action départementale (SCAD)

pref-ingenierie@oise.gouv.fr

Sous-préfet de Senlis

3 place Gérard de Nerval

60 300 Senlis

Tel : 03 44 06 12 60

sp-senlis@oise.gouv.fr

Sous-préfète de Clermont

6, rue Georges Fleury

BP 50 080

60 607 CLERMONT cedex

Tel : 03 44 06 12 60

sp-clermont@oise.gouv.fr

Sous-préfet de Compiègne

21, rue Eugène Jacquet

BP 49 60 321 COMPIÈGNE Cedex

Tel : 03 44 06 12 60

sp-compiegne@oise.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires (DDT)

2 bd Amyot d'Inville

60000 Beauvais

Tel : 03 64 58 15 00

ddt@oise.gouv.fr

ddt-dto@oise.gouv.fr

L'architecte et le paysagiste conseil de l'État

Rattachés à la DDT, ils exercent une prestation gratuite de conseil et d'expertise auprès des collectivités volontaires. Ils permettent de mieux prendre en compte les enjeux paysagers et architecturaux lors de la conception d'un projet. Ils peuvent également donner des conseils en termes d'intégration urbaine, de réhabilitation et de transition écologique.

Contact : ddt-saue@oise.gouv.fr

Direction Départementale de l'emploi du travail et des solidarités (DDETS)

101 avenue Jean-Mermoz

60 000 Beauvais

Tel : 03 44 06 26 26

ddets-direction@oise.gouv.fr

Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP)

6 avenue de l'Europe

BP 70634

60 006 Beauvais Cedex

Tel : 03 44 06 21 60

ddpp@oise.gouv.fr

Direction Départementale des Finances Publique (DDFIP)

2 rue Molière

CS 80 323

60 021 Beauvais Cedex

Tel : 03 44 06 35 35

ddfip60@dgifip.finances.gouv.fr

Unité Départementale – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (UD-DREAL)

Z.A de la Vatine

283 rue de Clermont

60 000 Beauvais

Tel : 03 44 10 54 00

ud-oise.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr



Au-delà de ses missions régaliennes, l'État est un partenaire privilégié des collectivités dans le « conseil aux territoires » en amont des projets pour faciliter leur émergence puis leur mise en œuvre.

Domaine d'intervention:

- Le développement des territoires par l'accompagnement des projets via le soutien financier, la contractualisation, le pilotage des procédures environnementales et de maîtrise foncière
- Le développement économique au soutien des entreprises et des filières, en particulier avec France 2030, l'aménagement commercial, ainsi que la mobilisation des parties prenantes en réponses aux besoins de recrutement
- L'appui à la transition énergétique
- L'aménagement et l'urbanisme, avec des enjeux importants de préservation des terres agricoles, de limitation de l'étalement urbain et de croissance responsable (mobilité, énergie, air, écoquartier, aménagement commercial...)
- La protection et la mise en valeur des paysages et des monuments historiques
- L'agriculture et la forêt avec la promotion de leurs fonctions économiques sociales et environnementales
- L'habitat et la construction, la gestion et le contrôle des aides publiques pour la rénovation et la construction de logements sociaux, la rénovation urbaine
- La protection et la gestion durable des eaux, des espaces naturels, forestiers et de leurs ressources,
- L'amélioration de la qualité de l'environnement et la prévention des risques
- La protection et la gestion de la faune et de la flore sauvages
- L'emploi, le travail et les solidarités
- La citoyenneté, la jeunesse, le développement des pratiques sportives et de la vie associative et la promotion de l'éducation populaire
- La prévention de la délinquance, la lutte contre la radicalisation et les dérives sectaires

Modalités d'intervention:

La préfecture et les sous-préfectures constituent les interlocuteurs privilégiés des élus, des collectivités, et des entreprises à l'appui de leurs projets, au plus proche de leurs problématiques.

La préfète propose une offre en matière d'ingénierie procédurale, financière, budgétaire pour conseiller les collectivités dans leurs démarches et les appuyer en amont, avec l'aide des différents services de l'État dans l'Oise, notamment la DDT et la DDETS.

La Préfète soutient les projets des communes à travers la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Elle apporte un avis au préfet de région sur les dossiers déposés en vue d'obtenir des crédits du fonds national pour l'aménagement et de développement du territoire (FNADT).

Contact :
oise.gouv.fr



Direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France

Placée sous l'autorité du préfet de région, la DRAC est chargée de la mise en œuvre, adaptée au contexte régional, des priorités définies par le ministère de la Culture qui a pour mission de faciliter l'accès du plus grand nombre à la culture, de conserver et mettre en valeur le patrimoine, de stimuler la création, d'aider à la diffusion des œuvres.

Domaines et modalités d'intervention:

Ses missions concernent les domaines de la connaissance, de la conservation et de la valorisation du patrimoine, de la promotion de l'architecture, du soutien à la création et à la diffusion artistique dans toutes leurs composantes, du développement du livre et de la lecture, de l'éducation artistique et culturelle et de la transmission des savoirs, de la promotion de la diversité culturelle et de l'élargissement des publics, du développement de l'économie de la culture et des industries culturelles, de la promotion de la langue française et des langues de France.

La DRAC participe à l'aménagement du territoire, aux politiques du développement durable et de la cohésion sociale ainsi qu'à l'évaluation des politiques publiques.

En proposant au préfet de région l'attribution des soutiens financiers de l'État, la DRAC exerce aussi une fonction de conseil et d'expertise auprès des partenaires culturels et des collectivités territoriales.

Contact :
Site d'Amiens
5 rue Henri Daussy CS 44407
80 044 Amiens Cedex
03 22 97 33 00



Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (Architecte des Bâtiments de France)

Assurant le relais de l'ensemble des politiques du ministère de la Culture relatives au patrimoine et à la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère, l'Unité Départementale de l'Architecture et du patrimoine (UDAP) travaille en lien direct avec les acteurs des politiques d'aménagement du territoire tels que les collectivités locales, professionnels de l'urbanisme et du bâtiment et les autres services de l'État, en charge des politiques urbaines et de protection de l'environnement.

L'équipe de l'UDAP est composée par des Architectes des Bâtiments de France, d'un ingénieur, des techniciens du patrimoine et des agents administratifs. Son rôle a été réaffirmé et étendu à chaque étape législative portant sur le patrimoine, l'environnement, l'architecture et l'urbanisme. Il assure aujourd'hui l'application de nombreuses lois codifiées aux codes du patrimoine, de l'urbanisme et de l'environnement.



Domaines d'intervention :

Les missions de l'UDAP s'articulent autour de 4 points :

1. Contrôler et expertiser les projets menés dans les espaces protégés tels que les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR), les abords de monuments historiques, les sites inscrits et classés.
2. Conseiller et promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité.
3. Assurer la conservation des édifices protégés au titre des monuments historiques (entretien et restauration) qu'ils soient publics ou privés.
4. Accompagner les propriétaires de patrimoine non protégé.



Modalités d'intervention :

Il est recommandé de consulter l'UDAP avant le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation, qu'il s'agisse d'une construction neuve, d'une modification de bâtiment existant, d'une démolition, de la création d'un lotissement, de l'implantation d'une enseigne ou de l'aménagement d'un espace extérieur, notamment en périmètre monuments historiques, afin d'éviter les obstacles qui pourraient apparaître lors de l'instruction des permis de construire.

Tout projet impactant le sol d'une église, qu'elle soit ou non protégée au titre des monuments historiques doit faire l'objet d'une information préalable auprès du Service Régional de l'Archéologie (SRA), qui est accompagné par le service départemental de l'archéologie de l'Oise.

Concernant les monuments historiques, les autorisations de travaux et les demandes de subventions sont étudiées par les services de l'UDAP en concertation avec la Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH). Par délégation du préfet de région, le conservateur régional délivre les autorisations.

Contact :

Jean FOISIL

Chef de l'UDAP – Architecte urbaniste de l'État, Architecte des bâtiments de France

Palais National Place du Général de Gaulle – 60 200 Compiègne

03 44 38 69 40 - sdap.oise@culture.gouv.fr



Agence Régionale de la Santé

L'ARS Hauts-de-France est un établissement public, autonome moralement et financièrement, placé sous la tutelle des ministres chargés de la santé. Elle définit et met en œuvre la politique de santé en région et agit sur le champ de la santé dans sa globalité.

Domaines et modalités d'intervention :

Ses missions portent sur l'ensemble des domaines de la santé: prévention, promotion de la santé, veille et sécurité sanitaires, santé environnementale, offre de santé dans les secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social.

Parmi ses principales activités, l'ARS veille notamment à la qualité des eaux de consommation et de baignade. Elle protège la population des risques sanitaires (canicule, épidémie...) ou environnementaux (pollution industrielle...). Elle agit aussi au bénéfice des personnes âgées ou handicapées, en autorisant la création de structures d'accueil ou de services et en les finançant. Elle pilote et finance le développement des maisons de santé pluriprofessionnelles et met en œuvre les dispositifs favorisant l'installation de professionnels de santé en région. Enfin, elle définit, oriente et finance les principales actions de prévention et de promotion de la santé en matière de nutrition, de cancers, ou d'addictions

<p>-Direction de la prévention et de la promotion de la santé :</p> <p>Alexandra Michel alexandra.michel@ars.sante.fr 07 65 18 09 44</p>	<p>-Direction de la sécurité sanitaire et de la santé-environnementale :</p> <p>ars-hdf-sse60@ars.sante.fr 03 44 89 61 42</p>	<p>- Direction de l'offre de soins :</p> <p>ars-hdf-dos-pole-oise@ars.sante.fr 03 44 89 61 49</p>	<p>-Délégation départementale :</p> <p>ars-hdf-dt60@ars.sante.fr 03 44 89 61 04 13 Rue Biot 60 000 Beauvais https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/</p>
---	--	--	--

NOTES

A large rectangular area containing 30 horizontal lines for writing notes.



PRÉFÈTE DE L'OISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE DE L'OISE

1 place de la préfecture
60 022 BEAUVAIS Cedex

☎ 03 44 06 12 60

✉ prefecture@oise.gouv.fr

🌐 www.oise.gouv.fr

Suivez-nous sur :

